

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1080-2014, 10 décembre 2014

CONCERNANT la nomination de madame Christine Tremblay comme sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Christine Tremblay, sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 5 janvier 2015;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Christine Tremblay comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62471

Gouvernement du Québec

### Décret 1081-2014, 10 décembre 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilbert Charland comme sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Gilbert Charland, sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 5 janvier 2015;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Gilbert Charland comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62472

Gouvernement du Québec

### Décret 1082-2014, 10 décembre 2014

CONCERNANT une modification au décret numéro 1056-2014 du 3 décembre 2014

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1056-2014 du 3 décembre 2014 monsieur Patrick Beauchesne a été nommé, à compter du 5 janvier 2015, sous-ministre adjoint au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'il y a lieu de modifier ce décret;

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 1056-2014 du 3 décembre 2014 soit modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa du dispositif, de « niveau 2 » par « niveau 1 ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62473

Gouvernement du Québec

### Décret 1083-2014, 10 décembre 2014

CONCERNANT le versement à la Société d'habitation du Québec d'une subvention additionnelle pour l'exercice financier 2014-2015

ATTENDU QUE l'article 88.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) prévoit que le gouvernement peut déterminer les conditions de toute